

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

Décision du CCAS n°DEC2025_08_03

Portant sur la signature d'une convention avec la plateforme de l'inclusion afin de formaliser les engagements respectifs dans le cadre de l'expérimentation du carnet Mon Récap

Madame Andréa KISS, Maire et Présidente du CCAS,

VU l'article R.123-21 du Code de l'action sociale et des familles laissant la possibilité au conseil d'administration d'accorder des délégations de pouvoirs à son président ou à son vice-président, tout en délimitant précisément les matières dans lesquelles cette délégation peut être consentie ;

VU l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles qui en précise les conditions d'exécution ;

VU la délibération n°10/2020 du Centre Communal d'Action Sociale du 7 juillet 2020 qui donne délégation à la Présidente pour prendre toutes décisions prévues aux articles L. 123-6 à L. 123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

CONSIDERANT l'intérêt pour le CCAS, de participer à de l'expérimentation du carnet Mon Récap, un support papier, levier pour l'autonomie numérique. L'expérimentation vise à évaluer la pertinence de l'outil pour les publics en situation d'illectronisme et à documenter les effets observés sur leur autonomie.

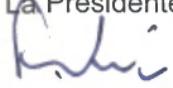
DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Présidente du CCAS à signer la convention de partenariat - Appel à projets - Mon Récap, un levier papier vers l'autonomie numérique.

Fait au Haillan, le 25/08/2025



La Présidente du CCAS,


Andréa KISS

Certifié exécutoire par Madame La Présidente compte tenu :
-de sa réception en Préfecture :
-et de sa publication le :